

NOUVEAU GOUVERNEMENT, NOUVELLES ORIENTATIONS ? PAS SI SÛR !

La plate-forme électorale libérale : vers une loi...

Dans sa plate-forme électorale, Shawn Graham promettait d'adopter une loi sur l'équité salariale dans le secteur public, d'assurer l'équité salariale pour les contractuelles du gouvernement et d'assembler les intervenants dans le but de légiférer dans le secteur privé.

Les discours officiels du gouvernement : silence sur la loi !

Pourtant il n'y avait aucune mention d'une **loi** sur l'équité salariale dans les discours du trône et du budget, suscitant l'inquiétude de la Coalition pour l'équité salariale.

En effet, le discours du trône de février faisait silence sur l'équité salariale. Le ministre des finances, Victor Boudreau, vient tout juste de déposer son budget. Il a affirmé : « Le gouvernement actuel poursuivra ses efforts pour veiller à ce que l'équité salariale s'applique à toutes les parties des services publics, ainsi qu'au personnel qui assure les services essentiels qu'achète le gouvernement provincial dans des secteurs tels que la garde d'enfants, le soutien à domicile pour les personnes âgées et les maisons de transition ». Malheureusement, l'idée de légiférer était absente du discours du budget.

Ministre Robichaud : les plans de son gouvernement pour l'équité salariale

La nouvelle ministre responsable de la Condition de la femme, Carmel Robichaud, a décidé de maintenir le plan d'action sur l'écart salarial développé par l'une de ses prédécesseuses conservatrices, Margaret Ann Blaney. Ce plan s'appuie sur des mesures volontaires.

Carmel Robichaud a réuni le Forum des femmes sur l'écart salarial, un groupe adviseur constitué de représentantes de groupes de femmes, groupes communautaires et syndicats, le 19 février à Fredericton. Elle a précisé que le gouvernement a entamé les évaluations de poste dans la fonction publique mais qu'il n'avait l'intention de légiférer qu'en 2010.



Carmel Robichaud

La Coalition questionne cet échéancier puisque les personnes occupant des postes traditionnellement féminins ne sont pas nécessairement informées des procédures et ne sont donc pas en mesure de juger du bon déroulement d'un tel programme. Elles n'ont pas de recours non plus, en cas de désaccord.

La ministre a réaffirmé son intention d'assurer l'équité salariale pour les éducatrices en garderies, les auxiliaires familiales et les travailleuses dans les maisons de transition.

Le discours de la ministre entourant le secteur privé s'est fait vague – elle semble reprendre le discours du gouvernement précédent, parlant de loi *si* les mesures volontaires s'avèrent inefficaces. La Coalition s'inquiète de ce revirement, d'autant plus que sans loi et sans vérification sur le terrain, il est pratiquement impossible de vérifier si les changements proclamés par les entreprises sont véritables.

CONCERTATION PROVINCIALE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE



Annick Desjardins

Une vingtaine de représentant.e.s syndicaux et une dizaine de représentant.e.s d'organismes provinciaux ont participé à une journée de concertation sur l'équité salariale, le lundi 15 janvier, à Moncton.

Annick Desjardins, du Syndicat canadien de la fonction publique, a donné une présentation sur l'impact de la *Loi sur l'équité salariale* du Québec et les évaluations de postes.



La journée de concertation était organisée par la Coalition pour l'équité salariale, la Fédération des travailleurs et travailleuses du N.-B. et le Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B.

FÉDÉRAL : LES FEMMES PROTESTENT CONTRE LES CHANGEMENTS QUI LES AFFECTENT

Partout dans le pays, les femmes se sont mobilisées et continuent de le faire pour protester contre les compressions budgétaires et actions du gouvernement fédéral qui les affectent.

Près de 300 femmes ont participé à un rallye le 8 décembre dernier à Moncton et des représentantes d'organismes de femmes du N.-B. ont rencontré le ministre fédéral Greg Thompson, le 17 janvier 2007.

Partout au Canada, des femmes ont souligné la Semaine internationale de la femme, du 4 au 10 mars 2007, sous le thème : « Remettons l'égalité sur les rails ». Des cartes postales demandant au Premier ministre Harper de revenir sur les décisions affectant les femmes ont été distribuées.

SAVIEZ-VOUS QUE ... ?

Les femmes du N.-B. ayant obtenu un diplôme d'un Collège communautaire en 2005 et travaillant à temps plein en 2006 gagnaient en moyenne 14% de moins que les hommes diplômés du Collège en même temps (527\$ par semaine versus 616\$).

Des sondages semblables avaient démontré des écarts salariaux de :

- 16% chez les diplômées de 2004, selon un sondage en 2005;
- 17% chez des diplômées de 2003, selon un sondage en 2004;
- 15% chez les diplômées de 2002, selon le sondage de 2003;
- 20% chez les diplômées de 1996, selon un sondage en 1997.

- Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick/Éducation postsecondaire, formation et travail, sondages sur le placement des diplômés des Collèges communautaires du N.-B., 1997-2006.



QU'EST-CE QU'ELLES ONT DIT ?

Voici quelques citations de personnalités connues du Nouveau-Brunswick ou du Canada, au sujet de l'équité salariale et de questions de femmes.

« En arrivant au conseil, j'ai fouillé dans les archives. Les dossiers qui étaient sur la table il y a 35 ans étaient sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui ». *Ginette Petitpas-Taylor, présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B., en parlant de dossiers incluant l'équité salariale et l'accès aux garderies. 8 mars 2007.*

« Le gouvernement [fédéral] dit qu'il veut respecter les engagements du Canada en matière d'égalité des femmes en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination faite aux femmes, mais ses décisions ont pour effet d'empêcher les femmes de revendiquer leurs droits à l'égalité ». *Shelagh Day, Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI).*

MYTHES ET REALITÉS

Tel que convenu, votre Bulletin de la Coalition vous présente les mythes et les réalités qui circulent autour de l'équité salariale. Le mythe dénoué dans cette édition-ci est le suivant :

MYTHE :

« L'EQUITE SALARIALE NUIRA AUX HOMMES ».

REALITE :

Une loi sur l'équité salariale interdit de réduire le salaire des hommes pour les ajuster à ceux des femmes.

De plus, plusieurs hommes occupent des emplois traditionnellement féminins et bénéficieraient d'une loi sur l'équité salariale au même titre que les femmes dans ces mêmes postes.

Loin de nuire aux hommes, l'équité salariale pourrait fort bien les aider financièrement et leur ouvrir de nouvelles possibilités d'emplois non traditionnels.

PASSONS À L'ACTION !

La Coalition interpelle ses membres pour qu'ils et elles demandent à leurs députés provinciaux d'adopter une loi sur l'équité salariale dans les plus brefs délais ! Profitez aussi des consultations provinciales du Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif.

RECONNAISSANCE MÉRITÉE

L'actualité.com

La Coalition est heureuse de souligner qu'en janvier 2007, la revue québécoise L'actualité a nommé « Personnalités de l'année » les femmes qui ont travaillé à la loi sur l'équité salariale du Québec. Bravo!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

IMPORTANT

N'oubliez pas de mettre à votre agenda **l'Assemblée générale annuelle 2007** de la Coalition pour l'équité salariale qui se tiendra le samedi **26 mai**, à Moncton.

Il s'agira du moment idéal pour réitérer votre appui et nous faire part de vos besoins et vos intérêts. Votre contribution est essentielle !

Au plaisir de vous y voir!

Pour vous inscrire, communiquer avec Johanne Perron, au 855-0002.

ACCUEILLIR UNE CONFÉRENCIÈRE ENGAGÉE : UNE OCCASION À SAISIR

La Coalition pour l'équité salariale vous offre l'opportunité d'accueillir une conférencière engagée pour donner un exposé sur l'état d'avancement de l'équité salariale au Nouveau-Brunswick dans votre organisme, collège communautaire ou université. Ces exposés vous donneront les arguments nécessaires pour mieux soutenir l'équité salariale.

Il suffit de contacter la coordonnatrice de la Coalition pour l'équité salariale, Johanne Perron, au 855-0002 ou par courriel, à coalitio@nb.sympatico.ca

PARLEZ-NOUS DE VOUS!

Vous connaissez des cas d'iniquité salariale, c'est-à-dire une situation où la personne ne reçoit pas un salaire juste et équitable pour un travail de valeur comparable ou égale à celui de son homologue masculin?

Écrivez-nous à coalitio@nb.sympatico.ca et nous décrire cette situation. Votre témoignage pourrait contribuer à faire changer les choses ! L'anonymat sera préservé.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier nos bénévoles : Catherine Boucher (rédaction et mise en page), Noëlla Richard (traduction), Thérèse Gautreau et Yvonne LeBlanc (assemblage et envoi).

Distribuez notre bulletin à vos amies et invitez-les à mettre leur nom sur notre liste envoi du Bulletin en envoyant un courriel à coalitio@nb.sympatico.ca.

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET : WWW.EQUITE-EQUITY.COM